| and a | Compte-rendu succinct | Le Président : |
|--|--------------------------------|--|
| Jura nord Communouté de communes | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | M. Gérome FASSENET Le Secrétaire de Séance : M. Alain GOMOT |
| Affiché le : 14 06 2016 | Séance du Jeudi 26 mai 2016 | |

Personnes excusées/absentes :

DAMPIERRE : M. Grégoire DURANT – Donne POUVOIR à Mme Joss BERNARD ; DAMPIERRE : M. Christophe FERRAND – Donne POUVOIR à Mme Josette PAILLARD ;

EVANS: M. Hervé BOUVERESSE - Donne POUVOIR à M. Jean-Luc HUDRY;

MONTEPLAIN: M. Luc BEJEAN:

ORCHAMPS: M. Denis JEUNET - Donne POUVOIR à M. Christian RICHARD;

ROUFFANGE: M. Didier TISSOT.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le JEUDI 26 MAI 2016 à 20h30 à la salle du Foyer Rural à ROMAIN sous la présidence de M. Gérome FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD. La séance a débuté à 20h43 et a été levée à 23h35.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire, envoyés à tous les délégués communautaires.

Présentation de l'étude des besoins en Petite Enfance des stagiaires de l'IRTS

Monsieur Gérôme FASSENET, Président, et Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente déléguée à l'enfance, jeunesse et loisirs, remercient les stagiaires de l'IRTS pour l'étude qu'ils ont faite.

Monsieur le Président indique que l'étude sera envoyée aux membres du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président indique que certaines écoles ont été fermées et/ou vont fermer et le but est de ne pas laisser des bâtiments vides.

Il ajoute que le point sur l'affectation du bâtiment de Salans sera à l'ordre du jour du prochain Conseil (7 juillet) pour l'affecter à la compétence « enfance jeunesse loisirs ».

Monsieur Philippe SMAGGHE, SALANS, est interpellé par cette étude car le rôle du RAM est pivot. Est-il identifié à un endroit ?

Monsieur Gérôme FASSENET précise que l'étude a été faite sur les 26 communes et qu'il y a le constat d'un manque de RAM sur la Vallée de l'Ognon. Ce RAM pourrait être dans la Vallée de l'Ognon ?

Il ajoute que Jura Nord s'est engagé pour faire crèche et micro-crèche mais soutien toutefois le mode de garde individuel.

1. AFFAIRES GENERALES

a) Approbation du procès-verbal du 31 mars 2016 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Alain GOMOT comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 31 mars 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

> b) Approbation de l'arrêté fixant le projet d'extension de périmètre de la Communauté de Communes Jura Nord

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes Jura Nord, tel qu'arrêté par le Préfet du Jura le 2 mai 2016 ;
- autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

c) Mission Locale Réseau Franche-Comté : désignation de 4 membres pour siéger à l'Assemblée Générale dont 2 membres siégeront au Conseil d'Administration

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT. A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne :

- Monsieur Gérome FASSENET, Madame Christine MAUFFREY et Monsieur Alain GOMOT comme représentants de la Communauté de Communes Jura Nord pour siéger à l'Assemblée Générale de la Mission Locale – Espaces jeunes Dole/Revermont;
- Monsieur Alain GOMOT comme représentant de la Communauté de Communes Jura Nord pour siéger au Conseil d'Administration de la Mission Locale – Espaces jeunes Dole/Revermont.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

d) Etat des décisions prises par le Président

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Monsieur le Président informe également que les deux contrats de prêts à taux 0 % vont être prochainement signés.

2. POLITIQUE INTERCOMMUNALE

a) TEPCV: extension de la convention

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de mission « développement », présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il ajoute que c'est l'Etat qui fixe les délais et que Jura Nord doit être prêt car du jour au lendemain Madame la Ministre peut

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et le cas échéant :

- approuve l'inscription de nouvelles ;
- approuve les termes de la convention TEPCV (avenant) ainsi que le plan de financement global de la convention définis en séance ;
- autorise le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;
- autorise le Président à signer cette convention particulière d'appui financier (avenant) ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

b) Diagnostic Energétique Ecole de Gendrey : demandes de subventions

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de mission « développement », présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte de solliciter l'aide financière de l'ADEME et du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et approuve, à cet effet, le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût total de l'opération : 4 752,00 € HT, soit 5 702,40 € TTC,
 - participation ADEME (35 %): 1 663,20 €,
 - participation CONSEIL Régional (35 %): 1 663,20 €,
 - total subventions: 3 326,40 €,
 - FCTVA (16.404%): 935,42 €,
 - autofinancement JURA NORD : 1 440,58 €.

- autorise le Président à solliciter les aides financières et solliciter une demande de commencement d'opération ;
- accepte de s'engager à prendre en autofinancement, sur fonds propres et par emprunt, la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

c) TEPOS -OPTEER Charte des utilisateurs pour l'usage de la plateforme

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de mission « développement », présente ce dossier au Conseil Communautaire.

La Communauté de Communes Jura Nord étant organisme signataire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- demande l'ouverture d'un compte pour un de ses membres qui s'engage à :
 - ne pas communiquer ses identifiants et mot de passe à une tierce personne, ou tout autre élément facilitant l'accès aux espaces protégés de la plateforme ou à la base de données de l'observatoire;
 - respecter les règles d'usage telles que définies dans la présente charte des utilisateurs;
 - respecter les règles liées à la diffusions des informations couvertes par le secret statistique ou qui sont dites commercialement sensibles (cf. : annexe 4).
- accepte les termes de la présente Charte d'utilisation ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite charte et tout acte afférent à ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

3. BATIMENTS - SERVICE TECHNIQUE

a) Renouvellement de la convention des locaux ETAPES

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de cette convention, soit jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- accepte les termes de cette convention ;
- autorise le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

b) Achat de structures modulaires pour la gendarmerie : convention avec la gendarmerie pour le versement d'un loyer

Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Alain GOMOT (VITREUX) indique que l'Etat pourrait trouver des locaux pour son personnel.

Monsieur HUDRY indique également que le délai était court car il faut que les structures modulaires soient installées pour le 1^{er} juillet 2016. LP s'est engagé à tenir les délais.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) demande à qui est à la charge l'équipement informatique ?

Monsieur Jean-Luc HUDRY précise que la charge du matériel informatique est à Jura Nord.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) précise qu'il faudra démonter le garage existant pour installer les modules.

A la majorité absolue, 1 ABSTENTION, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la convention de mise à disposition des locaux entre la Communauté de Communes Jura Nord et le groupement de gendarmerie départementale du Jura;
- se prononce favorablement sur le versement d'un loyer à hauteur de 450 €/ mois ;
- autorise le Président à signer ladite convention ;
- autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 1

c) Etat d'avancement des opérations

Monsieur Gérôme FASSENET, Président, fait un état des lieux des dossiers au Conseil Communautaire.

<u>Ecole de Gendrey</u> : la SOCAD a repris le dossier. Prévision d'ouverture : rentrée 2019. L'avocat a validé que l'on reprenne le dossier. Pour le Tribunal Administratif : toujours en attente.

<u>Ecole de musique et de danse</u> : l'architecte attend le résultat du Bureau d'Etudes et va déposer le dossier semaine prochaine pour ensuite pouvoir déposer le permis de construire.

Gymnase : le marché de maîtrise d'œuvre va être lancé semaine prochaine.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) indique qu'il a bien entendu que le marché de maîtrise d'œuvre va être lancé mais se demande si le programme a été arrêté ? Si le programme a été présenté en Commission ou autres ?

Monsieur le Président répond que les grandes lignes du programme ont été présentées en Conseil Communautaire et qu'il avait été évoqué qu'il n'y avait pas besoin d'extension de gradins mais en revanche prévoir une extension des rangements.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de mission « développement » précise que les professeurs ont été consultés et que l'aménagement intérieur va se faire dans un deuxième temps où les personnes concernées seront consultées.

Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-président, indique qu'une Commission « bâtiment » aura lieu avant le 15/06/16.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) précise qu'il serait plus judicieux de faire cette Commission fin juin car les agendas sont bien remplis jusqu'à la mi-juin.

Le Conseil Communautaire est informé de l'état d'avancement des dossiers en cours.

4. COMMUNICATION CULTURE ASSOCIATIONS

a) Marché « Ré-informatisation de la médiathèque de Jura Nord » : demandes de subventions

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à :

- solliciter l'aide financière auprès de la DRAC Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 40 %,
- solliciter les aides financières auprès d'autres partenaires,
- à déposer le(s) dossier(s) de demande(s) de subvention(s) correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

5. ECONOMIE

a) PIAJN à Ranchot : vente des parcelles ZD 78, ZD 79 et ZD 255

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la vente des parcelles ZD78, ZD79 et ZD255 d'une surface de 1 984 m² à la SCI ALFA, pour un montant de 7 €/m² HT, soit un montant total de 13 888 € HT;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

Monsieur Claude TERON (SERRE LES MOULIERES) demande si la gare de Ranchot a été louée ?

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, indique que non. Il précise que dès que quelqu'un est intéressé, les crédits pour les travaux sont budgétisés pour pouvoir louer.

b) Location du local n° 7 à l'entreprise YVDistribution

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la location de ce local n° 7 d'une superficie de 125 m² à l'entreprise YVDISTRIBUTION ;
- accepte de conclure un bail commercial avec l'entreprise YVDISTRIBUTION;
- charge Monsieur le Président de passer le contrat de bail correspondant et procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion de l'exécution de ce contrat ;
- autorise Monsieur le Président à signer ledit contrat de bail et tout acte afférent à cette affaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

c) FPIC Commune de LA BARRE

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

La commune de LA BARRE a le projet la rénovation thermique et esthétique du Foyer Rural : le montant est de 125 678,40 € HT.

Le Conseil Communautaire, et après en avoir délibéré, est invité à se prononcer sur l'attribution du Fonds d'aide aux Projets d'Investissement à la commune de LA BARRE, soit au maximum 8 548,02 € HT (sous réserve que le montant des aides ne dépasse pas 80 % des travaux).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le 3 juin prochain a lieu une réunion sur le Très Haut Débit au Département du Jura où Eric MONTIGNON et Christophe FERRAND seront présents. Participation de 1/3 des communes qui auront le Très Haut Débit.

Priorités : zones blanches (Courtefontaine/Vallée de l'Ognon) / communes avec zones commerciales / communes avec cabinets médicaux / commune de Fraisans avec le collège et l'EPAHD.

Monsieur DAUBIGNEY va pouvoir venir à un prochain Conseil Communautaire mais pas de date fixée pour l'instant.

Monsieur Stéphane MONTRELAY (RANS) précise qu'en conférence des maires il avait attiré l'attention sur les communes qui n'ont pas beaucoup de débit. Il informe que la Région Bourgogne Franche-Comté n'a aucune demande de subvention pour l'instant relative à ce dossier. Il est donc intéressant d'envoyer le dossier dans les premiers.

6. ENFANCE JEUNESSE LOISIRS

a) TAP - Nouveaux horaires

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, informe le Conseil Communautaire sur ce dossier.

Monsieur Stéphane MONTRELAY (RANS) demande si les Associations de Parents d'Elèves ont été informés de ces changements.

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, indique que la proposition de ces changements d'horaires a été faite par Mme FAIVRE, en Comité de Pilotage où les représentants des parents d'élèves sont conviés.

Monsieur Gérôme FASSENET, Président, ajoute que l'idée de mettre le périscolaire la semaine revient moins cher aux parents et les TAP seraient le vendredi soir sur 3 heures.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) précise qu'il y aura une baisse des fréquentations en TAP le vendredi soir donc les programmes seront moins bien ?

Monsieur le Président précise que ce changement d'horaires ne sera fait que si la demande de changement d'horaires est acceptée pour les transports.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

b) Tarifs « périscolaires » à partir de la rentrée de septembre 2016

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, informe le Conseil Communautaire sur ce dossier.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte les tarifs « périscolaires » à partir de la rentrée de septembre 2016 comme suit :

| Revenus € | Tarif matin | Tarif midi | Tarif soir | Tarif TAP |
|-----------|-------------|------------|------------|-----------|
| 4500 | 2,30 € | 6,20 € | 3,45 € | 2,50€ |
| 4000 | 2,25 € | 6,14 € | 3,36 € | 2,50€ |
| 3500 | 2,20 € | 6,00€ | 3,30 € | 2,50€ |
| 3000 | 2,00€ | 5,80 € | 3,00€ | 2,50€ |
| 2500 | 1,90 € | 5,50 € | 2,85 € | 2,50€ |
| 2000 | 1,55 € | 5,44 € | 2,31€ | 2,50€ |
| 1500 | 1,50 € | 5,40 € | 2,25 € | 2,50€ |
| 1000 | 1,30 € | 5,20 € | 1,95 € | 2,50€ |
| 500 | 1,20 € | 5,10 € | 1,80 € | 2,50€ |

| Tarif Mer- credi 13:30 17:00 | Tarif mer- credi +repas | COÛT Quoti- dien Tous accueils sans mercredi | COÛT Hebdoma- daire Tous accueils sans mercredi |
|---------------------------------------|-------------------------------|---|---|
| 4,03 € | 10,23 € | 11,95 € | 51,85 € |
| 3,92 € | 10,06 € | 11,75 € | 51,14€ |
| 3,85 € | 9,95 € | 11,50 € | 50,20 € |
| 3,50€ | 9,40 € | 10,80 € | 47,70 € |
| 3,33 € | 9,13 € | 10,25 € | 45,65 € |
| 2,70 € | 8,14 € | 9,30 € | 42,39 € |
| 2,63 € | 8,03 € | 9,15 € | 41,85 € |
| 2,28€ | 7,48 € | 8,45 € | 39,35 € |
| 2,10€ | 7,20 € | 8,10€ | 38,10€ |

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

c) Projet culturel

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, informe le Conseil Communautaire sur ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

7. AFFAIRES SCOLAIRES

a) Convention avec le Département du Jura pour la mise en place et le financement de l'accompagnement dans les transports scolaires

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Madame Jessica RAMEL (ORCHAMPS) demande si Jura Nord a connaissance des nouveaux horaires de transports scolaires ?

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président, indique que Jura Nord n'a aucune information à ce jour mais dès que Jura Nord a l'information, il y aura une communication.

Monsieur le Président indique qu'il y a renouvellement de marché.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) demande si les transports scolaires vont être payants ?

Monsieur le Président précise que maintenant c'est la Région qui décide et à l'heure d'aujourd'hui, aucune information également sur le paiement ou non des transports scolaires. Pour l'instant, il n'y a que deux départements pour lesquels les transports scolaires sont gratuits.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cette convention,
- accepte les termes de cette convention,
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

8. FINANCES

a) Attribution d'une subvention à l'Association des Villages de la Forêt de Chaux

Monsieur Gérome FASSENET, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 250 € à l'Association des Villages de la Forêt de Chaux et autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

> Attribution d'une subvention aux anciens combattants : attribution de la subvention au Foyer Socio-Educatif de Fraisans et non au Souvenir Français

Monsieur Gérome FASSENET, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 600 € au Foyer Socio-Educatif du Collège de Fraisans et non à l'Association « Le Souvenir Français » et autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

c) Décision modificative n° 1 - BP 2016

Monsieur Gérome FASSENET, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte cette décision modificative n° 1 au budget principal de l'exercice 2016 comme ci-après.

BUDGET PRINCIPAL M14 Année 2016 Décision modificative n°1

| | | Section IN | Section INVESTISSEMENT | _ | | | | |
|-------------|--------------|---|------------------------|----------|-----------|--------------|-------------|--|
| N° Chapitre | N° Compte | Libellé du compte | Opération | Services | site | Dépenses | Recettes | Commentaires |
| 21 | 2188 | Autres immobilisations corporelles | | BAT | GENDARM | 27 000,000 € | | modules adm Gendarmerie |
| 21 | 2183 | Matériel de bureau et matériel informatique | | sco | SCOETREP | 6,75 € | | Régularisation effectifs scolaires |
| 21 | 2183 | Matériel de bureau et matériel informatique | | SCO | MATFRAIS | 162,00 € | | Régularisation effectifs scolaires |
| 21 | 2183 | Matériel de bureau et matériel informatique | | SCO | PRIMFRAIS | 54,00 € | | Régularisation effectifs scolaires |
| 20 | 2031 | Frais d'études | | SO | | 1 888,00 € | | complément étude zéro phyto |
| 13 | 1328 | Autres | | SO | | | 2 592,00 € | 2 592,00 € Subvention étude zéro phyto |
| 458105 | 458105 | Etude zéro phyto | | SO | | 19 764,00 € | | Etudes communales zéro phyto |
| 458205 | 458205 | Etude zéro phyto | | SO | | | 6 588,00 € | 6 588,00 € Etudes communales zéro phyto |
| 458205 | 458205 | Etude zéro phyto | | SO | | | 13 176,00 € | 13 176,00 € Etudes communales zéro phyto |
| 021 | 021 | Virement de la section de fonctionnement | | GEN | | | 26 518,75 € | 26 518,75 € Besoin de financement |
| | | TOTAL INVESTISSEMENT | | | | 48 874,75 € | 48 874,75 € | |

| | | Section FONCTIONN | VEMENT | | | | | |
|------------------|----------------|--|-----------|----------|------------|--------------|-------------|--------------------------------------|
| N° Cha- pitre | . N° Compte | Libellé du compte | Opération | Services | site | Dépenses | Recettes | Commentaires |
| 023 | 023 | Virement à la section d'investissement | | GEN | | 26 518,75 € | | Besoin de financement en Invest |
| 75 | 752 | Revenus des immeubles | | BAT | GENDARM | | 2 050,00 € | loyer modules Gendarmerie |
| 011 | 6184 | Versements à des organismes de formation | | EJE | | 1 064,00 € | | formation portail familles |
| 74 | 7411 | Dotation forfaitaire | | GEN | | | 27 960,75 € | équilibre dotation supplémentaire |
| 011 | 2909 | Fournitures scolaires | | sco | SCOETREP | 51,00 € | | Régularisation effectifs scolaires |
| 011 | 2909 | Fournitures scolaires | | sco | MATFRAIS | 1 224,00 € | | Régularisation effectifs scolaires |
| 011 | 2909 | Fournitures scolaires | | sco | PRIMFRAIS | 408,00 € | | Régularisation effectifs scolaires |
| 011 | 6247 | Transports collectifs | | sco | MATFRAIS | 723,80 € | | financement transp supplémentaire |
| 65 | 6574 | Subventions de fonctionnement aux associations et autres | | sco | SCOETREP | 15,00 € | | Régularisation effectifs scolaires |
| 65 | 6574 | Subventions de fonctionnement aux associations et autres | | sco | MATFRAIS | - 363,80 € | | financement transp supplémentaire |
| 65 | 6574 | Subventions de fonctionnement aux associations et autres | | sco | SCORANCHOT | - 1 025,70 € | | financement transp supplémentaire |
| 65 | 6247 | Transports collectifs | | sco | SCORANCHOT | 1 025,70 € | | financement transp supplémentaire |
| 65 | 6574 | Subventions de fonctionnement aux associations et autres | | SCO | PRIMFRAIS | 120,00 € | | Régularisation effectifs scolaires |
| 65 | 6574 | Subventions de fonctionnement aux associations et autres | | TOU | | 250,00 € | | subv assoc amis de la forêt de chaux |
| | | TOTAL INVESTISSEMENT | | | | 30 010,75 € | 30 010,75 € | |
| | | | | | | | | |

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

9. RESSOURCES HUMAINES

a) Création d'un poste d'animateur à temps complet et suppression d'un poste d'animateur à temps non complet suite à la réussite du concours

Monsieur Gérome FASSENET, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il ajoute que le 25/05, le Comité Technique s'est réuni et que le prochain dossier à traiter sera le personnel de la Communauté de Communes Nord Ouest Jura.

Monsieur Sébastien HENGY (FRAISANS) indique également que le Document Unique est très important également.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste d'animateur territorial à temps complet ;
- la suppression du poste d'animateur territorial à temps non complet dès nomination de l'agent;
- la modification en conséquence du tableau des effectifs ;
- l'inscription au budget des crédits correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

b) Création d'un poste d'animateur à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet suite à la réussite du concours

Monsieur Gérome FASSENET, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste d'animateur territorial à temps complet ;
- la suppression du poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet dès nomination de l'agent ;
- la modification en conséquence du tableau des effectifs ;
- l'inscription au budget des crédits correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

c) Mise en œuvre de l'évaluation professionnelle

Monsieur Gérome FASSENET, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- fixe, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel annuel d'évaluation, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle suivants :
 - perception de l'année écoulée de l'agent évalué,
 - bilan de l'année écoulée,
 - appréciation des compétences et de la valeur professionnelle :

- o aptitudes relationnelles et individuelles,
- o connaissances technique et professionnelle,
- o compétence managériale (si l'agent évalué fait fonction d'encadrement ou chargé de mission).
- activité de l'agent et objectifs pour l'année à venir,
- formation :
 - o bilan des formations suivies par l'agent pour l'année écoulée,
 - o formations demandées pour l'année à venir.
- applique cette démarche aux agents non titulaires,
- s'appuie, pour la mise en œuvre de ce dispositif, sur le formulaire annexé,
- précise que le dispositif d'évaluation professionnelle ainsi adopté devra faire l'objet d'une communication auprès de l'ensemble des agents concernés, et d'un accompagnement pour sa mise en œuvre effective.

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

d) Création de 4 postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir

Monsieur Gérome FASSENET, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte de créer 4 postes dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :
 - Contenu des postes :
 - 1 poste d'emploi d'avenir affecté au service technique,
 - o 3 postes d'emplois d'avenir affectés au service Enfance Jeunesse Loisirs.
 - Durée des contrats : 12 mois, renouvelable 2 fois (jusqu'à 36 mois),
 - Durée hebdomadaire de travail : 35h,
 - Rémunération : SMIC.
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions avec l'employeur, le salarié et l'Etat ou le Département;
- autorise Monsieur le Président à signer les contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées;
- autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

10. QUESTIONS DIVERSES

Une formation GEOJURA va être organisée suite à la demande de la commune de PAGNEY (si des communes sont intéressées).

Monsieur Stéphane MONTRELAY (RANS) que les Communautés de Communes vont reprendre la compétence « tourisme » et demande si il y a un projet de tourisme sur le territoire ?

Monsieur le Président précise qu'il faut déjà savoir ce que fait la Région et se laisser le temps de la réflexion.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, indique que cette compétence est liée à la compétence « développement économique » et que celle-ci est floue et pas claire. Il précise que pour l'instant, il n'y a rien de concret.

Monsieur Stéphane MONTRELAY (RANS) informe le Conseil Communautaire qu'il y aura des subventions à avoir au niveau de la Région et qu'il faut donc explorer certaines pistes.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, demande à rencontrer M. MONTRELAY pour échanger sur le dossier.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande si il y aura une suite sur la présentation du pacte financier du Val d'Amour car très intéressant.

Monsieur le Président répond que oui mais il faut tout d'abord faire le point avec la responsable des finances de Jura Nord. Il précise également que dans la pratique, beaucoup de choses se font mais pas de pacte financier d'écrit.

Monsieur Didier PEREZ (ETREPIGNEY) indiquer que beaucoup de dérogations scolaires ont été refusées pour l'école d'Etrepigney et voulait savoir si le motif évoqué que l'école va fermer est une réalité ?

Monsieur le Président répond que pour l'instant la question de la fermeture de l'école d'Etrepigney n'a pas été discutée pour l'instant.

Le Président,

Gérome FASSENE

Le Président lève la séance à 23h30.

Alain GOMOT, Délégué communautaire Commune de VITREUX

14